

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
12001, boulevard De Salaberry
Dollard-des-Ormeaux

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2023
À 19 h 15
ORDRE DU JOUR

10. **SUJETS D'OUVERTURE**

- 10.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 10.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 10.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

30. **ADMINISTRATION ET FINANCE**

- 30.1 Désignation du cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. pour représenter la Ville de Dollard-des-Ormeaux à titre de codemanderesse dans le cadre de la poursuite introduite par les municipalités bilingues contestant certaines dispositions de la Loi sur langue officielle et commune du Québec, le français (« Loi 96 ») SD2023-200-1762)

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Date d'impression :2023-04-28 10 h 37